

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Donner-acheter-ou-vendre-d-occasion-Les-Francais-l-ont-teste-Filières-et-Recyclage-A-deme.html>

Filières & Recyclage 2012

Donner, acheter ou vendre d'occasion : 98% des Français l'ont testé

- Finance - Contribution Economique -



Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2012

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

« Extraire - fabriquer - jeter », telle est la définition de l'économie linéaire, notre modèle actuel : les entreprises extraient les matières premières pour la fabrication de nouveaux produits puis les vendent à un tiers qui les jette une fois que leur fonction première est dépassée. Aujourd'hui ce sont 65 milliards de tonnes de matières premières qui ont ainsi été injectées dans l'économie en 2010 et ce chiffre devrait passer à 82 milliards de tonnes en 2020.

Cesser d'extraire et de consommer des ressources pour jeter plus ou moins rapidement les produits fabriqués en perdant une partie des matières est aujourd'hui un impératif environnemental. Il est ainsi primordial de renforcer l'utilisation efficace des ressources et de limiter l'impact de nos sociétés sur l'environnement.

Le réemploi, aussi appelé « seconde vie des produits », consiste notamment à prolonger la durée de vie d'un produit ou d'un objet, à lui donner une seconde vie en permettant qu'il soit réutilisé par d'autres personnes. Il peut s'agir du don d'objets ou de l'achat / vente d'occasion.




Donner, acheter ou vendre d'occasion : 98% des Français l'ont testé.

Consommer mieux : une évolution nécessaire de notre modèle économique

Vers une économie « circulaire » ?

« *Extraire - fabriquer - jeter* », telle est la définition de l'économie linéaire, notre modèle actuel : les entreprises extraient les matières premières pour la fabrication de nouveaux produits puis les vendent à un tiers qui les jette une fois que leur fonction première est dépassée. Aujourd'hui ce sont 65 milliards de tonnes de matières premières qui ont ainsi été injectées dans l'économie en 2010 et ce chiffre devrait passer à 82 milliards de tonnes en 2020. [\[1\]](#)

Aujourd'hui, sous le double effet de la croissance démographique, de l'augmentation de la difficulté d'accès aux matières premières et de l'impérieuse nécessité de réduire nos impacts sur l'environnement, notre modèle de consommation pose plusieurs questions :

-  Comment satisfaire les besoins d'une population qui atteindra les 9 milliards de personnes d'ici 2050 ?
-  Comment garantir un accès équitable aux ressources pour l'ensemble de cette population ?
-  Comment limiter notre impact sur l'environnement ?

Cesser d'extraire et de consommer des ressources pour jeter plus ou moins rapidement les produits fabriqués en perdant une partie des matières est aujourd'hui un impératif environnemental. Il est ainsi primordial de renforcer l'utilisation efficace des ressources et de limiter l'impact de nos sociétés sur l'environnement.

Les entreprises, comme les collectivités, ont un grand rôle à jouer dans l'utilisation des ressources renouvelables et

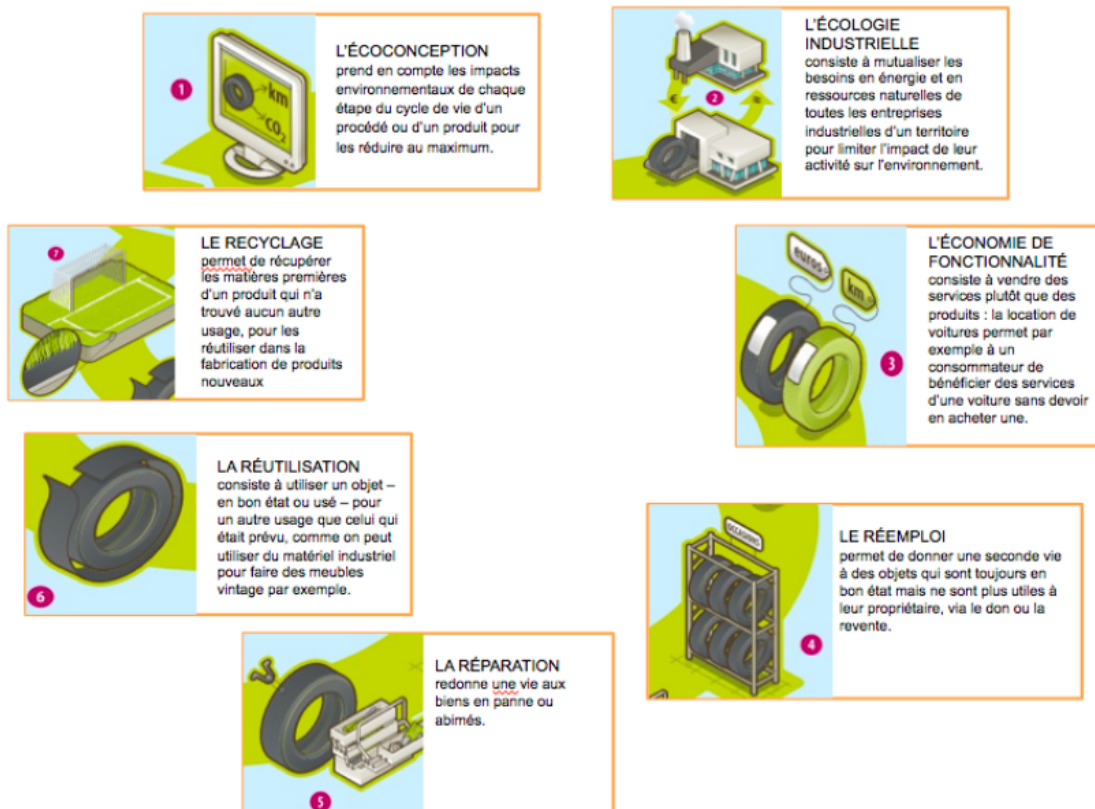
dans la valorisation des déchets qui favorise le recyclage, le réemploi et la réparation.

L'écoconception, l'écologie industrielle et les modèles d'affaires intégrant la préservation de l'environnement sont par ailleurs des démarches profitables, notamment pour les entreprises. Tendre vers une économie circulaire est en effet une opportunité économique. La mise en oeuvre de l'économie circulaire peut ainsi avoir un impact positif sur la compétitivité des entreprises, en leur permettant de réduire leurs coûts, mais aussi sur le pouvoir d'achat du consommateur, qui peut bénéficier de produits moins coûteux.

Pour mettre en place ce cercle vertueux, les entreprises doivent innover tant dans les technologies que dans leur organisation. L'ADEME les y aide en faisant la promotion de l'économie dite « circulaire » notamment à travers le programme « *Economie Circulaire* » des Investissements d'avenir. Doté d'une enveloppe de 210 millions d'euros, il soutient le développement de nouvelles solutions dans les domaines du recyclage des déchets, de la réhabilitation des sites et sols pollués et de l'éco-conception.

Sept axes d'intervention sur l'économie pour mettre en oeuvre un cycle vertueux :

L'exemple des pneus



L'exemple du pneu

Ce modèle économique tend vers l'utilisation efficace de toutes les ressources (matières, énergies, eau, air, sol) à toutes les étapes du cycle de fabrication, notamment grâce à l'écoconception, à une consommation raisonnée et à l'exploitation des produits usagés comme ressource.

Dans l'économie circulaire, les produits sont donc conçus pour :

- ▶ minimiser tous les impacts sur l'environnement,
- ▶ avoir des durées d'usage longues,
- ▶ consommer le moins de ressources pendant l'utilisation, notamment en termes d'énergie,

- ▶ être facilement réemployés/ réutilisés, réparés, rénovés,
- ▶ être démantelés puis recyclés dans des produits à haute valeur ajoutée.

Les 6 principes de l'économie circulaire

- ▶ 1. L'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables
- ▶ 2. Une exploitation des ressources renouvelables respectueuses de leurs conditions de renouvellement
- ▶ 3. L'écoconception et la production propre
- ▶ 4. Une consommation respectueuse de l'environnement
- ▶ 5. La valorisation des déchets en tant que ressources
- ▶ 6. Le traitement des déchets sans nuisance

Le réemploi, l'un des piliers de l'économie circulaire :

Le réemploi, aussi appelé « seconde vie des produits », consiste à prolonger la durée de vie d'un produit ou d'un objet, à lui donner une seconde vie en permettant qu'il soit réutilisé par d'autres personnes. Il peut s'agir du don d'objets ou de l'achat / vente d'occasion.

Si le réemploi a longtemps souffert d'une image négative liée à une certaine stigmatisation des bénéficiaires souvent en situation précaire, il fait aujourd'hui figure de nouvelle filière économique pour les différentes catégories sociales. La crise économique a en effet accéléré le développement de cette pratique qui permet de gagner de l'argent (en vendant des objets qui sont encore en bon état) ou d'en économiser (en bénéficiant de dons ou en achetant d'occasion des produits moins chers que dans le circuit classique de distribution). Ainsi, en 2012, ce sont 98% des Français qui disent déjà avoir pratiqué le réemploi. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à en avoir entendu parler (55% en 2012 vs 39% en 2010 [2]).

Si l'essentiel du réemploi prend encore la forme de dons pour 49% des Français et reste assimilé aux pratiques de « délaissement » (don et vente) ou d'achat d'occasion, donner une seconde vie aux objets apparaît aussi de plus en plus comme une réponse positive aux enjeux de responsabilité sociale ; devenue tendance, cette pratique relève ainsi de plus en plus souvent du geste « malin ».

A quelle occasion pratique-t-on le réemploi ?

- ▶ un besoin et donc un achat à petit prix (électroménager, matériel informatique)
- ▶ se faire plaisir mais à moindre coût (jeux, jouets)
- ▶ le coup de coeur (meubles, objets de décoration, livres, CD, DVD)

Le réemploi en quelques chiffres

- ▶ 96% des Français pensent que le réemploi permet de réduire la quantité des déchets,
- ▶ 90% pensent que la seconde vie des produits permet de réinsérer des personnes en difficulté,
- ▶ 96% soit 6% de plus qu'en 2010, estiment que le réemploi est un mode de consommation qui a de l'avenir,
- ▶ L'achat de produit d'occasion peut être un moyen de se faire plaisir pour 89% des Français,
- ▶ 75% pensent que les produits d'occasion sont de plus en plus « tendance »,
- ▶ 93% estiment qu'acheter des produits d'occasion, c'est une façon de consommer malin en temps de crise
- ▶ 92% sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'achat de produit d'occasion permet d'acheter des produits à bas prix

Sommaire

- ▶ 1. Donner une « *seconde vie* » aux produits, 98% des Français l'ont déjà fait
 - Des approches variables selon les profils de consommateurs
 - Les jeunes actifs, champions de la seconde vie des objets
- ▶ 2. Le réemploi des produits : les réseaux évoluent
 - a. Des acteurs du réemploi de plus en plus nombreux
 - b. Des pratiques en évolution
- ▶ 3. A chaque produit sa « *seconde vie* »
- ▶ 4. Les pistes d'actions identifiées par l'ADEME pour renforcer l'intérêt du consommateur

Annexes

- ▶ 1. Des produits plus ou moins réemployés
- ▶ 2. Les chiffres clés par filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Post-scriptum :

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

▶ www.ademe.fr

[1] Source : rapport Ellen Macarthur foundation *Vers une économie circulaire*

[2] Les Français et le réemploi des produits usagés - 2012